

L'an deux mil dix-sept, le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Nathalie MONCEAU, Karine LEBATTEUX, Michel DEROO, Katia HARDOUIN, Ulysse GRUDÉ, Cécile JANVIER, Mickaël BEURY, Gladys TORTAY, Stéphanie SIMON, Jean-Luc CHAMBRIER, Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Arnaud GOYÉ, Marc GABAY (arrivé à 20h45), Joëlle BRUNET, Jean-Luc HUVELINE, Isabelle YVON.

Absents excusés : Ludovic LEGENDRE (pouvoir à Katia HARDOUIN), Nicolas ALLAIN (pouvoir à Ulysse GRUDÉ), Caroline BATTEUX-LEVEAU (pouvoir à Gladys TORTAY), Manuela PIOU (pouvoir à Nathalie MONCEAU), Christophe VAUMORON (pouvoir à Jean-Luc HUVELINE).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Pascal MAZÉ

Était également présent : Isabelle DURAND, Secrétaire Générale.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 06/06/2017

1. Affaires scolaires :
 - a. Attribution du marché public pour la fourniture de repas au restaurant
 - b. Tarifs des repas au restaurant scolaire pour l'année 2017/2018
2. Travaux : attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la place du 11 novembre
3. Urbanisme : présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire
4. Ressources humaines : recrutement pour besoin occasionnel pour l'année scolaire 2017/2018
5. Animation : versement gratification aux groupes de musique dans le cadre de la fête de la musique
6. Désignation des jurys d'Assises pour l'année 2018
7. Communauté de communes du Val de Sarthe : dossier en cours
8. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 mai 2017
9. Divers

1. Affaires scolaires :

a. Attribution du marché public pour la fourniture de repas au restaurant

Délibération 2017/06/01 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Un marché sous la forme d'une procédure adaptée a été engagé pour la renégociation du contrat de fourniture de repas au restaurant scolaire de la commune pour trois années scolaires à compter de septembre 2017.

Quatre entreprises ont déposé une offre. La commission scolaire a étudié et analysé les offres.

La commission scolaire propose de retenir l'entreprise RESTAUVAL pour assurer l'élaboration de repas au restaurant scolaire de la commune à compter du 04 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour :

- **retient pour l'élaboration de repas au restaurant scolaire à compter de septembre 2017, pour trois années scolaires, l'entreprise RESTAUVAL OUEST, 44 rue Albert Einstein, zone industrielle Nord 72000 LE MANS représentée par Monsieur LANGEVIN Christophe Gérant, pour un montant annuel de 73 732.25 € HT (coût calculé sur un nombre moyen d'enfants soit 90/95 élèves en maternelle, 160/170 élèves en élémentaire)**
- **mandate Monsieur le Maire pour signer le contrat et toutes les pièces annexes,**
- **dit que cette dépense est prévue au budget de la commune.**

b. Tarifs des repas au restaurant scolaire pour l'année 2017/2018

Délibération 2017/06/02 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

La commission scolaire propose les tarifs des repas servis au restaurant scolaire pour l'année 2017/2018 comme indiqués ci-dessous :

	Année scolaire 2017/2018
Repas enfants	2.95
Temps de restauration pour enfants allergiques qui amène son repas (encadrement dans la cour et restaurant scolaire)	0.65
Repas enseignants Et agents communaux	4.55
Repas personnes extérieures	6.10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix, fixe les tarifs mentionnés ci-dessus pour l'année scolaire 2017/2018.

2. Travaux : attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la place du 11 novembre

Le marché est en phase de négociation avec les entreprises qui ont déposé une offre.

L'attribution sera donc validée en conseil municipal du 06 juillet prochain.

3. Urbanisme : présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire, à compter du 09/05/2017

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
17Z0006	11 impasse Alfred Rocher	AB 150	394 m ²		X
17Z0007	52 rue de Fillé	ZI 255	639 m ²		X
17Z0008	Le Champ du Tertre	ZE 109	3 218 m ²		X
17Z0009	1 impasse des Alouettes	AD 58	450 m ²		X
17Z0010	1 rue des Rossignols	AD 75	604 m ²		X
117Z0011	10 rue des Rouges-Gorges	AD 259	303 m ²		X
17Z0012	16 rue des Rouges-Gorges	AD 256	303 m ²		X
17Z0013	27 rue des Rouges-Gorges	AD 255	331 m ²		X
17Z0014	23 rue des Rouges-Gorges	AD 253	267 m ²		X
17Z0015	12 rue des Rouges-Gorges	AD 258	265 m ²		X
17z0016	14 rue des Rouges-Gorges	AD 257	265 m ²		X
17Z0017	46 rue de Fillé	ZI17 ZI107	870m ² 577m ²		X

4. Ressources humaines : recrutement pour besoin occasionnel pour l'année scolaire 2017/2018

Délibération 2017/06/03 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.

Vu le [décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié](#) par le décret n°2015-1912 du 19/12/2015, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

M. le Maire expose à l'Assemblée les besoins de personnel pour assurer la continuité des services et pour accroissement temporaire d'activité pour l'encadrement des enfants sur les services périscolaires, au cours de l'année scolaire 2017/2018 :

- a) Dans le cadre de la modification du rythme scolaire, les services périscolaires s'étendent de 15h45 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin de 7h30 à 8h45 et de 11h50 à 12h50, et l'accueil du matin de 7h30-8h45 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) dans les deux écoles.

Les services périscolaires et les temps d'activité périscolaires (TAP) sont assurés par les agents du service périscolaire et du service animation de la commune et des personnes recrutées à cet effet. Les TAP sont également assurés par des associations communales et prestataires extérieurs.

Le conseil autorise M. le Maire à procéder au recrutement de personnes pour encadrer les enfants aux services périscolaires et TAP, en fonction du nombre d'enfants inscrits aux différentes activités, sur des contrats à durée déterminée, aux conditions suivantes :

- o Contrat à durée déterminée à temps non complet, à compter du 04 septembre 2017 et pendant l'année scolaire 2017/2018 soit jusqu'au 06 juillet 2018,
- o Rémunération : 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation, indice brut 347

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- **mandate M. le Maire pour signer les contrats correspondants aux besoins énoncés ci-dessus au point a),**
- **dit que ces dépenses sont prévues au budget primitif de la commune.**

- b) Afin d'assurer la continuité des services périscolaires (restauration, entretien des locaux), le conseil autorise M. le Maire à recruter des adjoints techniques, 1^{er} échelon indice brut 347, pour l'année scolaire 2017-2018. Sur les motifs suivants : congés annuels, exceptionnels, maladie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- **mandate M. le Maire pour signer les contrats correspondants aux besoins énoncés ci-dessus au point b),**
- **dit que ces dépenses sont prévues au budget primitif de la commune.**

- c) Pour l'entretien des classes des écoles maternelles et élémentaires, le conseil autorise M. le Maire à recruter deux agents sur le grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon indice brut 347, sur un contrat à durée déterminée, à temps non complet du 04/09/2017 au 06/07/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- **mandate M. le Maire pour signer les contrats correspondants aux besoins énoncés ci-dessus au point c),**
- **dit que ces dépenses sont prévues au budget primitif de la commune.**

- d) Pour assurer la gestion du service animation (mission de coordination, référent temps d'activité périscolaires, compléter les missions d'un agent du service ayant demandé un temps partiel à 50%, mise à disposition à la communauté de communes pour la direction de centre aéré), un adjoint d'animation est recruté à temps complet. Temps de travail annualisé sur toute la période du contrat du 01/09/2017 au 31/08/2018. Rémunération sur la base d'adjoint animation, 5^{ème} échelon indice brut 352.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix contre (Ludovic LEGENDRE, Katia HARDOUIN, Marc GABAY, Joëlle BRUNET, Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON, Isabelle YVON, Karine LEBATTEUX, Arnaud GOYÉ), 4 abstentions (Manuella PIOU, Gladys TORTAY, Caroline BATTEUX-LEVEAU, Nadège TERREAU) voix 9 voix pour :

- **mandate M. le Maire pour signer les contrats correspondants aux besoins énoncés ci-dessus au point d),**
- **dit que ces dépenses sont prévues au budget primitif de la commune.**

Ce point d) sera mis à l'ordre du jour du conseil municipal de juillet.

Arrivée de M. GABAY à 20h45

5. Animation : versement gratification aux groupes de musique dans le cadre de la fête de la musique

Délibération 2017/06/04 :

La commune organise la fête de la musique le samedi 24 juin 2017.

Des associations de la commune et plusieurs groupes vont participer à cette manifestation

La commission festivité propose de verser une gratification pour la fête de la musique d'un montant de 500 € au groupe AfroNésia qui est amateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour accepte le versement d'une gratification comme mentionnée ci-dessus.

6. Désignation des jurys d'Assises pour l'année 2018

Délibération 2017/06/05 :

Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 2017,

Vu la demande du Préfet de la Sarthe en date du 25/04/2017,

Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de procéder au tirage au sort de six personnes inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune afin qu'elles figurent sur la liste préparatoire départementale des jurys d'assises de l'année 2018.

NOM, prénom	Date et lieu de naissance	Domicile
ARÉTHUSE Benoît	Né le 09/09/1977 à Saint-Germain-en Laye (78)	12 rue des Colombes 72700 SPAY
PLANCOQ épouse VILLETTE Évelyne	Née le 01/11/1951 à Lille (59)	22 rue d'Arnage 72700 SPAY
BEUCHER épouse PANCHAUD Annick	Née le 10/10/1955 à SPAY	3 impasse de la Vêquerie 72700 SPAY
AUSSANAIRE Noëlle	Née le 27/12/1966 à La Châtre (36)	19 rue des Saules 72700 SPAY
CHAIGNON Patrick	Né le 29/04/1964 à Sablé-sur Sarthe (72)	12 route des Aulnays 72700 SPAY
MOREL Gérard	Né le 31/03/1955 à Le Mans (72)	12 rue de la Vaudelle 72700 SPAY

7. Communauté de communes du Val de Sarthe : dossier en cours

Résumé de chaque élu sur les dossiers en cours des différentes commissions.

8. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 mai 2017

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

9. Divers

Festivités

- **Fête de la musique – samedi 24 juin à partir de 18h30 au centre bourg.**

Appel aux élus pour venir aider à la mise en place avec les agents technique communaux en début d'après-midi pour le montage et à partir de 01h00 pour le démontage.

- **Feu d'artifice du 13 juillet**

Appel aux élus pour assurer la sécurité lors du défilé aux lampions avec une voiture devant et une voiture à la fin du défilé. (Nouvelle mesure afin d'assurer la sécurité des participants) + rentrer la scène le 13 dans la nuit. Il sera à envisager de couper la circulation pendant le défilé.

- **Festival sur le Houssay – 29 et 30 juillet**

Appel aux élus pour venir aider dans la gestion du public, stationnement...

Il est souligné qu'il y a un gros travail pour la sécurité de cette manifestation. En attente de rencontre avec les services concernés.

- **Forum des associations 02/09**

Séance levée à 22h05.